

Comité départemental des directeurs d'école

Jeudi 6 février 2020



Présents :

Mr Batailler, IA-DASEN

Mr Thomas, IENA

3 directeurs et directrices représentants du SNUipp/FSU : J.Rousset, M.Denis, I.Rousson.

2 directeurs représentants du SE-UNSA

1 directrice représentante de FO

3 directrices choisies par l'administration

Préambule :

La création de ce comité répond à une demande ministérielle dans le cadre de l'agenda social mis en place suite au suicide de la Directrice de l'école de Pantin. A ce jour les comités départementaux se mettent en place à des rythmes et sous des formes différentes d'un département à l'autre, sans cadrage spécifique de son organisation et de ses missions.

C'est au comité de s'autodéterminer sur son organisation et les chantiers engagés.

Le cadrage ne prévoit pas de remontée particulière des travaux de ce comité au ministère, néanmoins Mr Batailler souhaite, de son côté, effectuer des comptes rendus au recteur.

L'objectif est de réfléchir à l'amélioration de la fonction de directeur au niveau départemental. Tout en sachant qu'aucun moyen spécifique n'est mis à la disposition des départements pour ce faire...

Les directeurs et directrices participant à ce comité sont représentatifs du département et des différentes organisations syndicales.

Le DASEN ne dispose d'aucune piste sur l'état des réflexions ministérielles sur la direction d'école.

Les réunions de circonscription sur la direction d'école ont été évoquées en conseil d'IEN de façon « très générale ».

Etat des lieux : les directeurs dans la Loire

417 directeurs :

- 30% dans des écoles de 1 à 3 classes
- 56% dans des écoles de 4 à 9 classes
- 14% dans des écoles de 10 à 18 classes

Au niveau national, 50% des écoles sont composées de 3 classes ou moins.

Un collectif de directeurs : organisation du comité ligérien

L'objectif est de conduire une réflexion partagée et de constituer une force de proposition.

Le point d'entrée de la réflexion de ce comité est le directeur, et pas le fonctionnement d'école, même si les deux restent liés.

Le comité s'accorde sur plusieurs principes de fonctionnement :

- Le collectif se réunit sur saisine du DASEN, ou peut s'auto-saisir.
- Une base de 3 réunions annuelles (une par trimestre, voire plus en cas d'urgence)
- Le compte-rendu est rédigé par l'administration et envoyé à l'ensemble des participants pour correction et amendement. Il sera ensuite communiqué à l'ensemble des écoles du département.
- Le collectif ne peut pas prendre de décisions : il fait des propositions, qui suivront ensuite le processus normal : IA, CTSD...

Focus sur les préoccupations des directeurs :

Présentation par l'administration des résultats de la consultation en ligne des directeurs d'école

Résultats complets :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/01-janvier/61/2/OpinionWay_pour_MEN_-_Consultation_directeur_d_ecole_-_Decembre_2019_Prez_1225612.pdf

Les directeurs font état de « missions empêchées » et l'expliquent par trois axes principaux :

- L'administratif chronophage
- L'école inclusive
- Les questions de sécurité

Ils mettent en avant le fait d'être constamment interrompus, d'une part dans leurs tâches de direction sur leur temps de décharge, d'autre part dans leur classe pour des sollicitations liées à la fonction de direction. Ils regrettent le fait de ne pas avoir le temps de se consacrer davantage au pilotage pédagogique de l'école.

Temps d'échanges autour des résultats de l'enquête (non exhaustif !)

Les lourdeurs administratives :

- Devoir renvoyer plusieurs fois les mêmes informations à différents services (ex : les élèves notifiés et les AESH, ou informations disponibles dans ONDE)
- Les mails reçus en doublon (DSDEN et circonscription)
- Difficultés à trouver les bons documents, à jour .
- Le fait de ne pas toujours savoir à qui se référer, difficulté à trouver le bon interlocuteur.
- Les mails qui ne sont pas directement envoyés aux bonnes personnes et qui transitent inutilement par le directeur.
- Outils numériques inadaptés

Le volume de travail et les difficultés liées à la gestion de la vie scolaire

Les situations stressantes pour les directeurs

- Le PPMS et les questions de sécurité
- L'engagement de sa responsabilité
- L'inclusion

Le temps de décharge pointé comme nettement insuffisant quelle que soit la taille de l'école.

- Possibilité d'augmenter les temps de décharge au niveau départemental ? A moyen constant, cela reviendrait à fermer des classes ailleurs.

La question des temps de réunion et des modes de convocation

etc ...

En conclusion, face au vaste chantier à venir, il est décidé d'organiser les travaux en fonction des échéances institutionnelles, et de prioriser, dans un premier temps, la réflexion autour des besoins de formation exprimés, notamment en matière de sécurité et responsabilité, avant l'élaboration du plan de formation continue par l'inspection académique pour 2020-2021.

Le comité se réunira donc prochainement :

En mars sur les questions de sécurité et de responsabilité, ainsi que sur toutes autres questions pouvant relever des besoins de formation.

En juin sur les questions administratives.